

COMMUNE DE BOIRY NOTRE DAME

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 28 février 2022

L'an deux mille vingt et un, le 28 février à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni en raison de la covid-19, à la salle associative, sous la présidence de Monsieur MARTINÉ Daniel, Maire en suite de convocation du 23 février dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MM CLAIRET Yves, LECLERCQ Olivier, MARTINÉ Daniel, DALLA MOTTA Giuseppe, MONPAYS Clotilde, STOMKA Séverine, VALETTE David, FERMAUT Yann, DEHAINE Françoise.

Était absente excusée : Mme LETURCQ Claire.

Adhésion à la fourrière de la C.U.A.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'adhésion de la commune à la Fourrière de la Communauté Urbaine d'Arras et propose son renouvellement pour l'année 2022 pour 0,70 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune à la Fourrière de la Communauté Urbaine d'Arras pour l'année 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle.

Modification du poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 18 octobre 2021 concernant l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments communaux et des extérieurs, à savoir de 10h à 13 h hebdomadaire.

Suite à l'avis favorable du comité technique du centre de gestion en date du 1^{er} février 2022, le temps de travail hebdomadaire de l'adjoint technique passera à 13 h à compter du 1^{er} mars 2022.

Inscription de la commune au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PIDPR)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la lettre en date du 11 janvier 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant l'intérêt que présentent pour la pratique de la promenade et/ou de la randonnée les chemins suivants :

| Tronçon | Référence cadastrale | Dénomination du chemin | Statut (public / privé) | Nom et adresse du propriétaire |
|---------|----------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| | | Rue de Sailly | Public | Mairie de Boiry-Notre-Dame |
| | | Rue Madelot | Public | Mairie de Boiry-Notre-Dame |
| | | Rue Verte | Public | Mairie de Boiry-Notre-Dame |
| | | Route d'Hamblain D34 | Public | Mairie de Boiry-Notre-Dame |
| | | Chemin vers rue de Pelves | Public | Mairie de Boiry-Notre-Dame |
| | | Rue de Pelves | Public | Mairie de Boiry-Notre-Dame |

- s'engage à entretenir les tronçons communaux et à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions ;
- propose leur inscription au PDIPR et autorise la réalisation du balisage et de la signalétique selon les dispositions de la charte officielle (blanc et rouge pour un itinéraire de Grande Randonnée, jaune et rouge pour un itinéraire de Grande Randonnée de Pays, jaune pour un itinéraire Promenade et Randonnée) ;
- émet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

En cas de convention de passage (pour les chemins communaux du domaine privé de la commune) :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de passage sur les propriétés communales.

Prévisions travaux

- Premier contact sur le projet locatif de l'ancien logement de l'école, dossier en cours avec le C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) et le Département.
- Rendez-vous avec la FDE 62 pour le chauffage de la salle polyvalente et l'ancien logement de l'école.
- Eglise : contact avec un organisme de sécurité certifie ; cela devient inquiétant, des travaux urgents sont à prévoir. Demande de dons, subventions à voir avec l'Evêché.
- Cimetière : devis en cours pour l'accès PMR, murs de soutènement, enlèvement des arbustes.
Monsieur Yves Clairet travaille actuellement sur le plan informatisé
- Terrain multisport : devis en cours. Plusieurs subventions à demander pour monter le dossier.

Questions diverses

- Travail sur le calendrier des fêtes de l'année
- Tours de garde des élections
- Prochaine réunion de conseil le 31 mars à 18h15

Fin de séance.

Le Maire,
Daniel MARTINÉ

